

Monsieur le président,

J'ai un grand plaisir à partager avec vous et avec l'ensemble des délégations ici présentes les vues de mon pays sur l'important thème relatif au financement du développement.

Monsieur le Président,

Au regard du grand espoir qu'elle a suscité, l'adoption du Consensus de Monterrey en 2002 n'a pas, pour autant, complètement permis aux pays du Sud, en raison de la persistance des défis actuels, de redresser les déséquilibres et d'amorcer leur décollage économique.

En effet, les résultats obtenus dans la mobilisation des ressources nationales, des flux de capitaux étrangers, ainsi que dans le commerce international, n'ont pas été à la hauteur des attentes.

A ces insuffisances, s'ajoute une baisse des revenus à l'exportation, du volume des fonds rapatriés et des flux d'investissements étrangers directs. Les taux d'investissement et de croissance ont également connu une récession.

Nonobstant, les progrès accomplis dans certains secteurs, la réalisation effective des objectifs du Consensus de Monterrey nécessite encore, de la part de tous les acteurs, des efforts supplémentaires.

Voilà pourquoi la Communauté internationale devrait jouer un rôle plus proactif dans la mise en œuvre des engagements internationaux, notamment, en matière d'Aide publique au développement (APD), tels que contenus dans la Déclaration de Paris, le Plan d'Actions d'Accra et le Programme d'Actions d'Istanbul 2011-2020 en faveur des PMA.

Dès lors que l'A.P.D demeure indispensable pour la relance des économies des P.E.D, la Communauté internationale devrait, pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, y consentir un effort supplémentaire. L'adoption de nouvelles approches visant, entre autres, à garantir une meilleure prévisibilité des flux d'aide est aussi nécessaire, pour assurer son efficacité.

L'atteinte d'une telle efficacité exige, du reste, un partenariat fondé sur l'appui aux politiques locales de développement.

Sur ce point, l'application des promesses contenues dans l'Accord de Partenariat de Busan, établi lors du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, pourrait, nous l'espérons, contribuer à promouvoir un tel partenariat.

Par ailleurs, il importe de procéder à une meilleure gestion de la dette extérieure et à une réforme globale de la gouvernance économique. Nous saluons l'engagement pris, à cet égard, par le G20, lors du Sommet de Cannes tenu les 3 et 4 novembre 2011.

De même, la promotion d'un système commercial multilatéral équitable doit être renforcée. Ce faisant, toute mesure protectionniste doit être abolie pour faciliter aux PMA l'accès aux marchés des pays du Nord. La conclusion du cycle des négociations commerciales de Doha, ainsi que la matérialisation de l'aide au Commerce, telles qu'attendues, s'inscrivent dans ce cadre.

Ces mesures devraient être complétées par le renforcement des Institutions de coopération financière régionales existantes, ainsi que l'appui des nouvelles initiatives, en l'occurrence, la création de la Banque centrale africaine, du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement.

Monsieur le Président,

L'insuffisance des ressources en provenance des sources traditionnelles de financement du développement a fait émerger des mécanismes novateurs pouvant générer des ressources additionnelles stables et prévisibles.

Cette thématique, en l'état actuel, a fait l'objet de maintes initiatives concrètes, parmi lesquelles il convient de citer la taxe sur les billets d'avion qui a permis de faciliter l'accès aux soins d'environ 350.000 enfants dans le monde et d'appuyer plus de 90 pays dans leur combat contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose.

C'est pourquoi, ma délégation voudrait se féliciter de ces importantes initiatives, auxquelles le Sénégal manifeste sa totale adhésion.

Dans ce sillage, la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières nous paraît nécessaire, en ce sens qu'elle pourrait permettre d'aider à mobiliser quelque 20 milliards de dollars nécessaires pour la résorption du déficit structurel dans le financement du développement.

Toutefois, ma délégation estime qu'une telle taxe devrait être moins contraignante concernant les fonds

fonds transférés par les migrants à leurs familles, au regard de la contribution significative de ces fonds dans le développement économique et social des P.E.D.

Aussi, mon pays voudrait-il inviter les Etats à poursuivre la réflexion dans ce domaine, et appeler à une redistribution adéquate des ressources tirées de cette taxe en faveur des pays cibles et en fonction de leurs priorités.

De ce point de vue, je voudrais, en raison du rôle indéniable de l'agriculture dans la transition vers une économie verte et la consolidation de la sécurité alimentaire, suggérer l'examen de la possibilité de lui accorder une partie des ressources additionnelles tirées des mécanismes de financement innovants. La même démarche pourrait être adoptée dans d'autres domaines, comme ceux touchant le climat, la désertification et la dégradation des sols.

Monsieur le Président,

En définitive, ma délégation voudrait souligner que ces nouvelles sources de financement ne devraient, en aucun cas, se substituer aux mécanismes traditionnels de financement, ni en affecter le volume.

Je vous remercie